

Sécurité et Santé, mieux vivre à domicile

Prévention et accompagnement



Être bien chez soi, c'est prendre soin de sa santé
et réduire les risques d'accident domestique.

C'est aussi être informé/e pour mieux anticiper
et mieux se protéger.

Dans votre logement, certaines habitudes peuvent
parfois vous compliquer la vie ou comporter des dangers, comme :



des **risques d'accident domestique** en raison de couloirs encombrés, de rangements devenus impraticables, d'équipements inadaptés, etc.



des problèmes de **sécurité** dus à un élément électrique défectueux, à un éclairage inadéquat, à des appareils ménagers abîmés, etc.



des nuisances pour votre **santé** liées aux pollutions de l'air intérieur, à une humidité ambiante, à des moyens de chauffage défaillants, à la présence de nuisibles, etc.

Par quoi commencer ? Comment s'y prendre ?

Avec la démarche **«Sécurité et Santé, mieux vivre à domicile»**, votre prestataire d'aide à domicile habituel

- **repère** avec vous ces situations à risque, pour vous-mêmes et pour ceux qui participent à votre vie à domicile
- vous **conseille** pour l'**adoption de réflexes simples**
- vous **renseigne** sur **les aides financières et techniques existantes**.

«Sécurité et Santé, mieux vivre à domicile»
est une démarche de prévention et d'accompagnement
proposée par votre prestataire d'aide à domicile.

Sécurité et Santé, mieux vivre à domicile

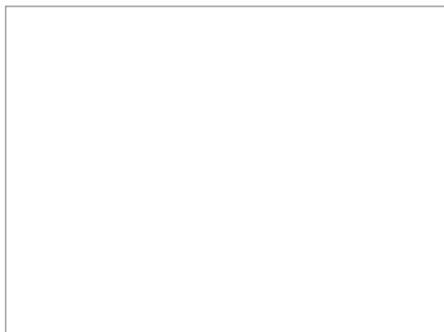
Prévention et accompagnement

Une démarche simple et gratuite !

Votre prestataire

- se rend à votre domicile **sur rendez-vous**,
- **vérifie** avec vous 15 points de contrôle,
- vous transmet les **résultats**,
- vous **informe** et vous **oriente** vers des professionnels compétents en fonction de votre situation.

Votre référent « Sécurité et Santé, mieux vivre à domicile » :



«Sécurité et Santé, mieux vivre à domicile» est un projet co-financé par l'Etat – FNADT, le Conseil régional Provence-Alpes Côte d'Azur, Réunica et piloté par le Pôle Services à la Personne PACA.

